



SNUI EN MAYENNE

SPECIAL AGORA

AUDIENCE DU 3 JUIN 2005

Une délégation du SNUI a été reçue le 3 juin par la Direction. En introduction, le SNUI a déclaré n'avoir pas été candidat pour être section syndicale d'expérimentation. Quant à la DSF 53, la candidature d'origine date de 5 ans, faite par le DSF du moment M MACE (devenu depuis DSF de la DNVSF direction d'expérimentation également).

De nombreuses questions posées et de nombreuses remarques faites.

Bilan : Bien que très cordiale, l'audience n'apporte que peu de réponses ou des réponses évasives.

Une version 2 est en cours, mais selon la DSF, pas pour novembre 2005, date prévue pour la généralisation d'AGORA. Un pré-bilan intermédiaire est prévu fin Juin pour un bilan fin Août.

Le SNUI 53 a rappelé et condamné l'irréversibilité des expérimentations.

Ces expérimentations servent d'alibi pour mettre en place les réformes prévues.

Le SNUI 53 a rappelé le peu de concertation existant sur AGORA entre la DG et les OS.

LE POINTAGE

Que devient la perte de temps constatée entre les deux pointages ? *Réponse : Ne sait pas*

La fiche technique AGORA POINTAGE précise que celui ci se fait par un " raccourci " dans la phase expérimentation. Qu'en sera-t-il ensuite en cas de généralisation d'AGORA *Réponse : Ne sait pas*

L'installation du " raccourci " montre que techniquement, rien ne s'oppose au pointage à l'entrée des bâtiments sur des PC dédiés. *Réponse : Probablement un problème technique*

Que fait on en cas de coupure, quand l'informatique ne fonctionne pas, quand le système est indisponible....

Réponse : Ne sait pas

Il est impossible de visualiser et donc de vérifier son propre pointage. *Réponse : Problème technique, il faut attendre la diffusion version papier des guides destinés à chaque agent !*

A quoi sert la fonction " annuler " à coté de la fonction " valider " *Réponse : annule les codes et mots de passe et non le pointage (mais n'étant pas visualisable, on ne peut savoir si le pointage fonctionne ou pas !)*

Le SNUI a lancé une campagne nationale de boycott du pointage AGORA.

Quelle position adopte la DSF face à cette action.

Réponse : Un simple rappel à chaque chef de service de la nécessité que chacun expérimente AGORA

Et plus généralement, **la DSF considère qu'il est impensable que le pointage actuellement proposé sur le poste de travail en expérimentation soit généralisé**, tant les situations sont multiples et diverses. Le risque, c'est de voir "capoter" AGORA en raison simplement de cette histoire du badgeage et de ses conséquences en termes de décompte du temps de travail.

LE DOSSIER DE L' AGENT

Le SNUI a indiqué qu'AGORA ne serait surtout pas un gain de temps pour les agents et pour les chefs de service dans la gestion quotidienne des congés, remboursements de frais ...

La DSF a reconnu que pour les états de frais, la lourdeur de la procédure n'apporte rien, bien au contraire. Il faut servir l'état 210 sous AGORA, le chef valide, la DSF le valide, l'imprime, le retourne à l'agent pour signature et justificatifs à joindre pour renvoi en DSF! La lourdeur du système a conduit la DSF à limiter le nombre d'agents qui effectivement expérimentent les états de frais sous AGORA !

Les Données Personnelles

En ce qui concerne la consultation du dossier de l'agent, le SNUI 53 a revendiqué la " traçabilité ", à l'image de certaines applications informatiques DGI.

A notre avis, pour la consultation par un chef de service, une motivation devrait s'inscrire et chaque agent ainsi "consulté" devrait en avoir connaissance.

A la question " qui a accès ", la réponse est les chefs de service A+, sauf lorsque le chef de service est un cadre A Exemple en Mayenne, le cadre A chef de service de la BCR ou du CDIF Mayenne.

Le SNUI a dénoncé le fait que le chef de service puisse consulter le dossier de l'agent et obtenir des informations qui sont sans rapport avec l'activité professionnelle.

Pourquoi un chef de service accède aux informations sur l'identité du conjoint ou concubin, nom prénom, sexe, nationalité, employeur et adresse ?

Pourquoi un chef de service accède aux informations sur les noms, prénoms dates de naissance des enfants, même majeurs.

**Et, scandaleux, il existe une rubrique concernant la NATIONALITE D'ORIGINE DE L'AGENT!
Savoir s'il est blanc, noir, blond, moche ? Savoir s'il est présentable ? Quelle est son ethnie ?**

Pourquoi peut-il visualiser des précisions sur le handicap, sur la pension de guerre, sur le service militaire, sur la santé, sur la mutuelle d'appartenance ?

Pourquoi l'arrêté de mise en service d'AGORA, paru au JO du 18 mai 2005, prévoit-il la photo de l'agent ?

Réponses de la DSF : Pour la photo, ne savait pas, pour la santé, il s'agit de la santé liée au poste de travail, et pour le reste, pas de réponse sur l'accès à ces informations.

Les Données Professionnelles

Comme pour les données personnelles, le SNUI s'est étonné que certaines informations soient accessibles automatiquement par le chef de service, que se soit l'actuel ou le futur en cas de mutation.

A quoi peut bien lui servir de savoir que vous avez passé tel ou tel concours, admis ou non, avec rang de classement, d'autant plus qu'il s'agit d'information qui datent de 10, 20 voire 30 ans !

Même raisonnement pour les affectations anciennes, à quoi peuvent servir les informations anciennes et très anciennes.

Sur la rubrique diplômes, quelle utilité de savoir que vous avez eu tel ou tel examen lorsque l'info date !
Sur la rubrique "compétences ", quel contenu ?

Réponses de la DSF

Sur les compétences, il doit s'agir (sans être sur), de qualifications particulières

Sur les affectations anciennes, il peut être utile de connaître le parcours professionnel de l'agent lorsqu'il s'agit de l'affecter dans un service.

Pour le SNUI, les infos personnelles doivent rester confidentielles au service du personnel, et ne doivent pas être accessibles directement par les chefs de services.

Pour le SNUI, il est clair qu'AGORA permettra de bien " profiler " chaque agent, pour ainsi l'affecter dans tel ou tel service. C'est bel et bien la déréglementation des règles de gestion qui se profile !

***Remise en cause du temps de travail, Flicage, Profilage,
Restons vigilants sur les dérives***

IL EST URGENT QUE LA DG SE DEVOILE ET NEGOCIE SUR AGORA

LA PRESSION CONTRE AGORA DOIT SE MAINTENIR

L' ACTION CONTRE AGORA DOIT SE POURSUIVRE



AGORA, ça peut devenir ça :